



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

## LE MOT DU MAIRE

Voici le numéro 10 de « La Feuille ». Le premier numéro date en effet de janvier 2003, cela fait presque 3 ans et demi.

Malgré nos inquiétudes à chaque comité de rédaction la matière ne manque pas et notre bulletin municipal a trouvé sa place dans le paysage ; des rubriques se sont installées comme celle, par exemple, de la vie des associations ; c'est un « plus » comme je le souhaitais dans le n° zéro pour notre vie en commun.

Des projets évoqués dans ce n° zéro se sont réalisés rapidement (aménagement de la chapelle des Salelles) ; d'autres ont mis plus de temps : c'est ainsi que l'éclairage de l'église est réalisé depuis peu, que l'effacement des poteaux EDF et France Télécom sur le parvis est en bonne voie.

L'expérience de maire est faite de patience et de persévérance ; ces projets dont les commissions avaient été saisies dès 2003 ont nécessité débats, recherche de subventions, consultation des entreprises avant d'être réalisés.

Nous avons eu entre-temps la réparation des intempéries, le chantier du presbytère, celui du parking des Chambonnots et bien d'autres choses encore (jeux pour les enfants au village et aux Salelles, lavoir, peinture de la station d'épuration etc..) ; bref le temps est passé avec également son lot de deuils et de naissances qui font la vie de notre communauté.

Si ce numéro est aujourd'hui entre vos mains c'est à la fidèle équipe de la commission « communication » que nous le devons ; un merci tout particulier à Stéphanie Eldin qui en assure animation et coordination ; un grand merci à Bernard Vincent (à qui nous souhaitons un rapide rétablissement) ; merci enfin à tous ceux qui ont apporté leur contribution en signant des articles ou en participant à la distribution.

Nous sommes toujours preneurs de nouvelles idées, de nouvelles bonnes volontés pour faire vivre ce lien régulier entre nous.

En relisant le premier « mot du maire » je répèterais volontiers ce que je considérais à l'époque comme un engagement de nouvel élu et qui reste ma ligne de conduite dans la mission que vous m'avez confiée : rechercher à chaque occasion ce qui rapproche plutôt que ce qui divise !

Bon été à tous.

Gérard Jaillon.



Il passera bien dans la vallée de l'Ibie le 15 juillet prochain ; il entrera dans notre commune au km 192 de l'étape Béziers / Montélimar qui en comporte 231.

La montée de la Coustette à la sortie du village en direction de Villeneuve comptera pour le « classement du meilleur grimpeur ».

Quelques perturbations sont à prévoir pour ce qui est de la circulation ce jour là :

Les organisateurs et la gendarmerie prévoient une fermeture de la route dès midi (passage de la caravane prévu à partir de 15 heures, passage des coureurs à partir de 16 heures) ; réouverture après le passage de la voiture-balai prévu pour 17h15.

Attention de penser (c'est un samedi 15) à avertir vos visiteurs, vos locataires pour les loueurs de gîte qu'ils doivent être sur place avant midi ou arriver en fin d'après-midi (le départ des spectateurs risque d'être laborieux).

Le comité des fêtes bénéficiera d'une licence temporaire pour la vente de boissons mais, pour répondre à une question qui nous a été posée, les particuliers qui voudraient en faire de même devraient obtenir une licence « à emporter » dite « petite licence » délivrée par les douanes et le service des impôts.

Nous vous tiendrons informés par voie d'affichage des dernières consignes officielles relatives à la sécurité ; nous aurons en effet à prendre par exemple des arrêtés d'interdiction de stationner sur une partie de l'itinéraire.

## NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu le 30 mars.

Le compte-rendu est affiché sur les panneaux après chaque conseil.

Rappel de son ordre du jour :

- Points soumis au vote : Compte Administratif ; Budget Primitif ; Convention de Délégation des Sports Scolaires ; Communauté de Communes : modification statutaire ; Nouveaux statuts du SIVOM ; Demande de subvention au SDE 07 ; Demande de subvention pour étude concernant la restauration de l'Eglise ; modification de la Taxe Locale d'Équipement ; PLU modification des délais du bureau d'études.

- Points d'information : Éclairage extérieur de l'Eglise ; diagnostic du réseau d'évacuation des eaux des Salelles ; Raid Nature du Pont d'Arc ; Enfouissement des réseaux route de Vallos ; Lecture d'une lettre d'une famille du village ; Lecture d'une lettre de la Préfecture.

- Questions diverses : Portail cimetière ; demande de réunions plus fréquentes des conseillers municipaux (voir article ci-dessous).

**INFO :** Depuis la demande, faite lors du conseil municipal dernier, d'avoir des réunions plus fréquentes ou en tout cas que des informations soient données plus fréquemment aux conseillers pour leur permettre de renseigner efficacement nos concitoyens, le Maire a proposé aux conseillers qui le souhaitent et qui peuvent se libérer de se joindre une fois par mois à l'une des réunions qu'il organise tous les lundis matin avec les adjoints.

Le fonctionnement collectif s'en trouvera amélioré et ceci sans création de nouvelles réunions déjà trop nombreuses par ailleurs.

**RAPPEL :** il y a deux Commissions Extra-Municipales en place :

la Commission « Voirie/Urbanisme/ Patrimoine/Environnement » et la Commission « Communication/ Animation », ouvertes à toutes les bonnes volontés du village;

La Commission « Budget », elle, est une Commission Municipale, qui vient de se réunir pour la préparation du Budget 2006.

S.E.

## BUDGET

Le budget 2005 : il fait apparaître au titre du fonctionnement un solde positif de 77 088 euros.

Cet excédent sera reporté à hauteur de 47 267 euros sur le fonctionnement 2006 ; le reste venant abonder le programme investissement.

Le budget 2006 : il a été voté par le conseil municipal à l'unanimité pour un montant de 179 588 euros en fonctionnement et 114 809 euros en investissement dont 27%

seront affectés à la voirie.

## CHANTIERS EN COURS :

- Les caches conteneurs testés au centre du village sont en cours de généralisation.

- un emplacement supplémentaire permettant d'ajouter 4 conteneurs sera créé au Combeau; il soulagera d'autant l'emplacement principal des Salelles actuellement saturé. Merci à la famille Santilli propriétaire de la parcelle pour son autorisation.

- L'entretien de la voirie retenu comme priorité 2006 lors du vote du budget fait l'objet de plusieurs chantiers : route de Valvignières, route des Vallades et chemin de Maneval.

- Le revêtement de la route de Vallos sera refait dès que le chantier d'enfouissement des réseaux sera terminé.

- La partie dégradée lors de la pose des éclairages sur le revêtement de la place de l'église sera refaite dans le même temps.

- Sur l'emplacement de l'ancienne décharge aux Chambonnots des aménagements sont en cours pour la création de places de stationnement qui seront les bienvenues.

Nous renouvelons à ce sujet nos remerciements à Mr et Mme Egger qui ont accepté de céder gratuitement à la commune la parcelle concernée.

**NB :** La réfection de la route départementale (gravillonnage) vient d'être réalisée par la DDE, responsable de son entretien, avec un financement départemental (effet tour de France ! ) ; je regrette bien entendu que ce chantier s'arrête à l'entrée de l'agglomération dont la traversée est, sur une partie au moins, très dégradée. Je viens de saisir une nouvelle fois la direction des routes du conseil général de cette question.

G.J

---

## DU NOUVEAU EN MATIERE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ?

*QUESTION POSEE PAR MAIL par Gérard Jaillon le 18 04 06 à Monsieur Valayer responsable NTIC au conseil général de l'Ardèche :*

Auriez vous pour nous des nouvelles un peu plus encourageantes que le rappel habituel des engagements 2007: silence radio coté Numeo évoqué en son temps.

Heureux d'apprendre l'autorisation de programme de 10 millions d'euros essentiellement pour le très haut dé-

bit; cela n'améliore en rien notre situation tant pour ce qui est de la téléphonie mobile que pour le haut débit.

Cela ne fait bien au contraire que creuser un peu plus la « fracture numérique »; je constate que « département innovant » pour certains l'Ardèche abandonne complètement sur ce plan (contrairement à d'autres départements) certains territoires non rentables; le développement touristique, un des seuls secteurs porteurs dans nos petites communes n'intéresse guère les décideurs auxquels je vous remercie d'adresser une fois de plus copie de mon message.

Gérard Jaillon  
mairie de St Maurice d'Ibie

*Réponse le 20 04 06 de S. Valayer à Gérard Jaillon.*

Côté téléphonie mobile, SFR est en cours d'aménagement d'un site sur GRAS qui couvrira GRAS, LARNAS, VALVIGNÈRES et SAINT MAURICE D'IBIE. Les autorisations préalables sont acquises. Le prestataire de SFR l'a programmé comme site prioritaire car utile pour le déploiement (support d'un lien en faisceau hertzien entre la vallée du Rhône et la Cévenne). L'ouverture devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2006 (voire même plus tôt !)

Côté haut débit zone blanche ADSL, le SIVU et le Département souhaite engager une action globale sur le territoire avec Numéo. La décision est récente, nous n'en sommes qu'au tout début, mais ça peut aller très vite. Vous serez informé par le SIVU dès le lancement de l'opération.

Il en faut pas désespérer, à ce jour encore 12 % des ardéchois n'ont pas accès à l'ADSL et le plan Téléphonie mobile (phase 1 et 2) n'en est qu'à 60 % d'avancement.

Sylvain VALAYER  
Chef de Service  
Mission pour l'implantation et le Développement des Entreprises  
CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE

---

## ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Une prestation intéressante pour les personnes âgées dépendantes.

Mise en place depuis le 1er janvier 2002, l'APA, financée par l'Etat, les départements et les caisses de Sécurité Sociale, peut faciliter la vie de nos aînés.

**- A domicile :**

Par le versement d'une allocation calculée en fonction de degré d'autonomie et des ressources de la personne. Elle lui servira à rémunérer des personnes, des services ou des aides techniques, favorisant son autonomie.

**- En Etablissement :**

Pour que le lieu d'accueil puisse mettre davantage de personnels et de moyens à la disposition de la personne âgée de façon à financer les dépenses liées à la prise en charge de sa dépendance.

**Conditions d'attribution de l'APA :**

- Etre âgé de 60 ans au moins.
- Avoir une résidence stable et régulière en France.
- Rencontrer des difficultés pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante ( un médecin ou un travailleur social évalue le degré d'autonomie de la personne ; plus la perte d'autonomie est insuffisante, plus l'aide apportée par l'APA est élevée).

Une fois rempli, le dossier est à adresser au Président du Conseil Général qui prendra la décision d'attribution, après avis d'une commission spécialisée.

**IMPORTANT :** l'APA n'est pas soumise à condition de ressources mais son calcul tient compte du montant des revenus de la personne. Son versement ne donnera pas lieu à une récupération sur succession ou donation.

Pour plus de renseignements ou pour retirer un dossier, vous pouvez contacter Françoise Orozco en mairie le lundi matin, ou téléphoner à l'unité territoriale du Teil , tel : 04.75.49.54.90.

F.O.

**Le plan local d'urbanisme (PLU)**

Le diagnostic établi par notre prestataire est maintenant arrêté. Je rappelle à tous ceux qui voudraient en prendre connaissance qu'il figure dans le volumineux dossier consultable en mairie.

L'étape suivante qui fera prochainement l'objet d'un débat en conseil municipal consiste à mettre en forme le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), cadre de référence de la politique d'ensemble de la commune. Les orientations générales que nous envisageons de retenir se déclinent autour des principaux thèmes suivants :

- protection et préservation de la vallée de l'ibie.

- Initiation d'un développement démographique limité mais réel par le renforcement des pôles d'habitat existants que représentent le bourg et les saelles ; maîtrise du développement des nouveaux pôles.

- renforcement des activités économiques à l'année et renforcement d'une activité touristique basée sur le paysage, les espaces naturels et le patrimoine avec, pour ce faire, une amélioration de la protection du patrimoine, un maintien des espaces agricoles et une valorisation des espaces naturels.

A suivre donc au cours des prochains mois !

**DE BUENOS AIRES  
A SAINT MAURICE D'IBIE**

Notre Eglise était pleine le samedi 18 mars et elle se voyait de loin, vêtue de son nouvel éclairage...Nous recevions pour la seconde fois un des derniers concerts des Quartiers d'Hiver 2005/2006 du Festival de LABEAUME EN MUSIQUES.

A 20h30, dans la bonne chaleur de l'Eglise, les 120 personnes présentes, accueillies par Gérard Jallion, savaient que la soirée serait belle...Philippe BOURLOIS, son accordéon en main, suivi de Fabrice BIHAN et son violoncelle entraient en scène, ou plutôt en cœur, pour nous entraîner d'Europe Centrale en Argentine, programme éclectique fait de sauts dans le temps de Mozart aux compositions contemporaines (Janacek, Cruzier, Piazzolla...), où le vibrato du violoncelle ajoute son pesant d'émotion au lamento naturel d'un accordéon tragique.

Agréable et émouvante aussi, l'arrivée de Philippe Proud, directeur du Festival de LABEAUME EN MUSIQUES, venu nous offrir sa voix de Baryton lyrique en interprétant un hymne à l'Argentine du compositeur espagnol Alberto Ginesta, belle façon de conclure un concert intitulé «Buenos Imag'in'Aires».

Et la cerise sur le gâteau...ce moment d'échanges entre les spectateurs, les musiciens et l'équipe du Festival, un verre à la main, offert par la municipalité.

F.O.

**De la fumée sans feu !!!**

Le diagnostic du réseau d'assainissement demandé au bureau d'études Beture Cerec par le SIVOM a fait l'objet récemment de différents essais sur l'ensemble de la commune (vérification d'étanchéité et des raccordements de pluviacles).

Ceux d'entre nous qui n'avaient pas été informés malgré les affichages réalisés auparavant se sont légitimement inquiétés de voir apparaître des émanations de fumée. Croyez bien que nous en sommes désolés.

Alertés, nous avons bien noté d'améliorer si ceci se présente à nouveau l'information préventive pour que personne ne soit surpris.

**ECHOS...LOGIQUES**

Bientôt l'été !

Plus de soleil, plus de touristes, plus de déchets....

Pour éviter la saturation ...de nos conteneurs :

- Pas de cartons dans les poubelles !
- Comprimez vos emballages recyclables (bouteilles, briques, etc)

Le gain de place dans les conteneurs est énorme !

Pour un déchet, il y a toujours une «Solution» :

- Piles = conteneur parking Resto Le Levant
- Verre = conteneur parking Resto Le Levant + conteneur face Auberge des Salelles
- Journaux, Prospectus = conteneur parking Resto Le Levant
- Carton = Déchetterie VdB ( 9h-12h du lundi au samedi)
- Déchets verts = à côté de la station d'épuration du village.

Et pour la sécurité de tous, roulez doucement dans le village !

A.A.

**LE RECENSEMENT**

Effectué en début d'année, il a comptabilisé pour la commune après validation par l'INSEE : 84 résidences principales et 112 résidences occasionnelles dont les résidences secondaires.

Total des bulletins individuels : 178.  
Des informations plus détaillées nous seront fournies ultérieurement.



**Communiqué de la communauté de communes Berg & Coiron suite au Conseil Communautaire du 12 avril 2006 à Saint Jean le Centenier**

Le budget 2006 de la communauté de communes Berg & Coiron a été voté le mercredi 12 avril dernier à Saint Jean le Centenier. Les propositions faites aux conseillers par le Président, Jean-Paul Roux, et le Bureau, étaient la traduction du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 21 mars à St Maurice d'Ibie.

Les élus ont approuvé le compte administratif 2005 et le report d'un excédent de fonctionnement de 188 396 € au budget de fonctionnement 2006 et d'un excédent d'investissement de 15 755 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 909 255 €. Elle intègre comme convenu lors du débat d'orientation budgétaire la mise en œuvre de nouvelles actions de développement pour le territoire telles que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (voir ci après), l'opération de développement du commerce et de l'artisanat, la participation à la démarche de création d'un Pays d'Art et d'Histoire, la participation à l'étude de faisabilité d'une piscine couverte à Aubenas, l'entretien des sentiers de randonnées et des rivières, la création du SPANC (service public d'assainissement non collectif). A ces nouvelles compétences, s'ajoute la reconduction des services actuels de la CDC : collecte des ordures ménagères, actions pour les jeunes via le contrat éducatif local, financement des centres de loisirs de Villeneuve et Lavilledieu, centre multimédia, relais alimentaire, soutien du syndicat d'initiative Berg et Coiron, portage de repas à domicile.

La section d'investissement s'équilibre à 221 373 €, contre un budget d'investissement de 96 964 € en 2005. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre d'opérations attendues telles que la construction d'une crèche à Villeneuve-de-Berg et l'aménagement de la partie sud de la zone d'activités de Lavilledieu, zone d'intérêt communautaire.

Pour engager ces actions et répondre ainsi aux attentes de la population, les taux d'imposition en 2006 seront modifiés comme suit : le taux de taxe d'habitation passera de 1,47% à 2,01%, la taxe sur le foncier bâti passera de 1,69% à 2,31%, la taxe sur le foncier non bâti passera de 10,71% à 13,13%, la taxe professionnelle additionnelle de 2,23% à 3,05% et la taxe professionnelle de zone de 14,82% à 14,89%. Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui finance la totalité des dépenses liées à la collecte et au traitement, elle subit inévitablement une hausse en 2006, compte tenu de l'augmentation du coût du traitement du fait de l'absence d'un centre d'enfouissement des déchets en Ardèche méridionale et de l'obligation d'évacuer nos déchets vers la Drôme. Cette augmentation est atténuée par l'augmentation des bases ; elle sera de ce fait limitée à +2% pour la Commune de Villeneuve-de-Berg, à +2,2% pour les 12 autres communes de la communauté.

pensées liées à la collecte et au traitement, elle subit inévitablement une hausse en 2006, compte tenu de l'augmentation du coût du traitement du fait de l'absence d'un centre d'enfouissement des déchets en Ardèche méridionale et de l'obligation d'évacuer nos déchets vers la Drôme. Cette augmentation est atténuée par l'augmentation des bases ; elle sera de ce fait limitée à +2% pour la Commune de Villeneuve-de-Berg, à +2,2% pour les 12 autres communes de la communauté.

### QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une procédure qui vise à améliorer l'Habitat dans un périmètre délimité qui peut recouvrir l'ensemble du territoire d'une commune ou d'un regroupement de communes, et pour une durée limitée de 3 ou 5 ans.

Il s'agit d'une action collective qui, par le biais de financements réservés et majorés et par la mise en place d'une équipe d'animation, permet d'agir directement sur l'amélioration des logements privés anciens, et indirectement sur l'habitat, l'économie locale (artisanat et commerces de proximité), les ressources fiscales des communes, et plus globalement, sur le développement local.

Une étude de réalisation préalable est actuellement en cours ( de janvier à mai 2006) pour évaluer le potentiel de logements à réhabiliter (inventaire), du coût des travaux et des financements possibles.

Puis, un objectif en nombre de logements sera déterminé afin que l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et les autres partenaires financiers réservent les enveloppes financières correspondantes.

Pendant les trois années opérationnelles (l'OPAH proprement dite), à partir de septembre 2006, une équipe d'animation sera présente sur le territoire et, notamment, un animateur qui se déplacera dans toutes les communes et rencontrera les propriétaires.

Dans chaque cas de figure (retraités, agriculteurs, jeunes, personnes handicapées, personnes défavorisées,...) et/ou selon les caractéristiques du logement (économie d'énergie, développement durable, lutte contre l'insalubrité,...) des financements particuliers peuvent être

mobilisés.

Le rôle de l'équipe d'animation de l'OPAH est d'optimiser le plan de financement afin qu'il réponde au mieux à chaque cas posé, et d'informer au mieux les propriétaires des engagements qu'ils prennent (notamment la durée de leurs engagements, la production de logements décents,...).

S.E.

(Infos extraites de documents de la Communauté de Communes Berg et Coiron).

### Communiqué de la Gendarmerie Nationale (Brigade de Villeneuve de Berg)

Si vous laissez votre domicile inoccupé pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines :

- avisez vos voisins des dates de départ et retour de vos vacances. Leur communiquer un numéro de téléphone afin d'être joignable,
- faites relever votre courrier par une personne de confiance,
- demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets, afin de laisser penser que l'habitation est toujours occupée,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence,
- placez vos bijoux ou autres valeurs en lieux sûrs.

Vous pouvez signaler votre départ à la gendarmerie de VILLENEUVE DE BERG - 04.75.94.80.01 - en mentionnant les coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème.

Pour ce qui est de vos véhicules, il est rappelé :

- de ne jamais laisser les clés sur le contact, de verrouiller les portières et le coffre même si le véhicule n'est laissé en stationnement qu'un court instant,
- qu'il est dangereux de laisser dans un véhicule, garé en un lieu public, des objets de valeur.

# LES ALIMENTS ET LA CUISINE AU XVI<sup>ème</sup> SIECLE, EN VIVARAIS AU TEMPS D'OLIVIER DE SERRES

**L'apparition en milieu rural à la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'une nouvelle classe aisée.**

La guerre de Cent-Ans et les épidémies ont fait des ravages dans les populations rurales. Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle des terres sont donc devenues disponibles, qui ont en général été reprises par les agriculteurs qui avaient déjà un certain patrimoine foncier.

C'est ainsi formée une nouvelle classe de paysans, proche de la petite noblesse campagnarde. Elle apparaît bien dans les Estimes que les États du Vivarais ont fait établir en 1464. Il s'agit de propriétaires qui peuvent avoir 1 servante, 1 ou 2 valets, un héritier encore limité à deux ou trois vaches, quelques dizaines de bêtes à laine et de chèvres.

Ce sont les « ménagers » en pays d'Oc et les « laboureurs » en pays d'Oil, implantés dans ces grosses exploitations rurales dont nous retrouvons les noms aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Mais il resta, bien sûr, les « brussters » et la plupart des petits « grangers » qui n'ont que leurs bras pour travailler...

## L'arrivée en France au XVI<sup>e</sup> siècle de produits alimentaires nouveaux

De nombreux nouveaux produits arrivent en France, principalement par le canal de l'Italie et de l'Espagne où ils étaient souvent connus et consommés depuis longtemps.

Viennent ainsi d'Italie, notamment, les melons, les artichauts, les concombres, les haricots, les pâtes, les escargots, le riz qui est planté en Camargue au XVI<sup>e</sup> siècle dans la butte de dessaler les sols.

Viennent d'Espagne, ramenées du Nouveau Monde, le maïs, les tomates, la pomme de terre, et surtout les précieuses plantules.

La population française est souvent réticente à de telles introductions. Pourtant, on ne parle pas la même langue sur ces nouveaux produits.

Comme dès le XV<sup>e</sup> siècle en Vivarais, la pomme de terre ne sera véritablement acceptée qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il en est de même de la tomate qui existait en Languedoc. Elle était considérée comme vénéneuse. Elle ne sera consommée en pays d'Oil qu'au moment de la Révolution.

D'autres produits arrivent grâce au développement important du commerce international. C'est la morue, pêchée par les marins basques de Saint-Jean-de-Luz qui est diffusée dans tout le Languedoc (y compris dans le Vivarais du rivage du Rhône). C'est la carpe qui arrive des pays d'Europe centrale, introduite probablement par les communautés juives.

Le XVI<sup>e</sup> siècle voit également une évolution dans le mode d'approvisionnement de certains produits. Ainsi.

La canne à sucre, originaire d'Inde, puis d'Arabie, passa au XIII<sup>e</sup> siècle en Nubie, Éthiopie et en Égypte. Elle fut portée au XV<sup>e</sup> siècle en Syrie, à Chypre, à Rhodes, à Candie et en Sicile. Les Vénitiens en firent sauter seuls le commerce dans la Méditerranée. Quand Vasco de Gama ouvrit une route aux Indes Orientales par mer, elle fut plantée par les Portugais aux Açores et à Madère vers 1480. L'Espagne suivit l'exemple et planta cette précieuse culture aux Canaries, puis en Espagne (Andalousie). Le monopole des Vénitiens est brisé et l'emploi du sucre, plus abordable, se généralise au XVI<sup>e</sup> siècle. Le sucre supplante le miel seule source, jusqu'alors, de

sucre sucrée.

Une variante de culture de la canne à sucre est faite en Provence, signalée par Olivier de Serres. Mais elle échoua complètement.

La plupart des épices, dont l'usage en Europe de l'ouest était d'ailleurs excessif venant du Moyen Orient et leur commerce était contrôlé par les Vénitiens. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle débarque à Lisbonne la première cargaison d'épices qui n'ont pas transité par les Arabes et les Vénitiens. Les produits provenant du Nouveau Mexique sont plus frais, plus variés et surtout moins chers. Il en résulte une modification de l'échelle des saveurs en Europe.

## Utilisation de nouvelles pratiques culinaires

En même temps que l'arrivée de nouveaux produits, des pratiques culinaires nouvelles sont peu à peu créées qui viennent de pays voisins.

C'est ainsi Marie de Médicis qui aurait apporté en France la mode de la « collation » française composée de plats servis froids à la saveur sucrée dominante.

Sous l'influence des Flandres et de la Normandie, l'utilisation du beurre, meilleur marché, supplante peu à peu dans le nord de la France l'usage de l'huile d'olive. Le pays d'Oc devient sensible à la cuisine marseillaise et aux recettes catalanes avec l'usage de la friture et du safran. On prend l'habitude de saupoudrer les plats de sucre et de cannelle. Rabelais signale déjà la « semoule » à la marseillaise, le couscous.

## Les propositions d'économie alimentaire d'Olivier de Serres

Le XVI<sup>e</sup> siècle voit la parution de plusieurs traités d'économie domestique. Le « Théâtre d'Agriculture et de Mesnage des Champs » d'Olivier de Serres est l'un des plus célèbres et nous intéresse particulièrement en tant que Vivarais.

Olivier de Serres ne donne pas de recettes culinaires. Il propose seulement une grande diversité de produits alimentaires et indique la façon de les cultiver et de les conserver. Il conseille de ne manger que ce que l'on produit, mais il demande que l'on cherche à produire le maximum des aliments que l'on consomme. Seules doivent être achetées à la ville « les provisions éloignées, les épiceries ».

Il écrit dans le chapitre concernant le colombier, la garenne et l'étang, mais ceci est valable aussi pour les légumes, fruits et autres chairs.

« Celui ne pourra voir sa maison dépourvue de vivres, si elle est accommodée de colombier, de garenne et d'étang pour y trouver toujours de la viande, aussi prête que dans un garde-manger... A ce, qu'étant munitionné de tels vivres, il puisse noblement nourrir sa famille et faire bonne chère à ses amis sans mettre la main à la bourse. Car, être contraint de batler argent à toutes heures, quelle différence y aurait-il de l'habitation des champs à celle des villes desquelles la principale incommodité est la dépense journalière ? Mais, vivant en campagne des aliments que sans coût prenez chez vous, cela cogmente d'autant plus le plaisir de séjour, que plus largement aurez des fruits pour votre usage, pour en donner à vos amis et pour en vendre ».

Olivier de Serres s'adresse à cette nouvelle classe aisée qui a suffisamment de terres exploitables pour assurer sa

subsistance. Il donne les éléments pour rentabiliser au mieux les parcelles en fonction de leurs qualités. Ainsi, le Théâtre d'Agriculture est une sorte d'encyclopédie dans laquelle le ménager ou le laboureur peut puiser des informations et des conseils.

Mais que peut faire, alors, le simple brusster qui n'a pas de terrain ?



« Ce tableau représente un homme qui travaille dans un champ, et un autre qui se repose sous un arbre. Le premier est vêtu d'une tunique simple, et le second d'une robe plus riche. Ils sont entourés de légumes et de fruits, symbolisant le fruit du travail et la prospérité rurale. Le titre au-dessus est 'L'homme qui travaille et l'homme qui se repose' ».

Nous publions cet article figurant dans le dernier numéro de l'Ardeche Perrine (organe de l'Association des Ardéchois de Paris) avec l'autorisation de l'auteur, Jean-Claude DOUVER et celle du Docteur HEDRI, Président de l'Amicale. Merci à eux pour cette contribution.

## CARNET DU TRIMESTRE

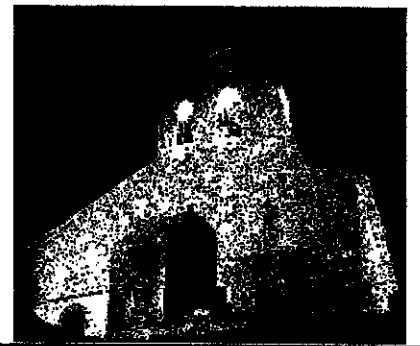
**Naissance le 26 mars 2006 de Coline, première enfant au foyer de Stéphanie COMTE et de Renaud LEPINE, et petite fille de Mr et Mme COMTE, habitants du hameau des Valades. Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents et longue vie à Coline !**

**Décès le 4 mars 2006 de Eugénie ABELA épouse BRUN. Elle était la veuve de Robert BRUN, ancien maire du village, et la mère de notre regretté Pierre BRUN, 1er adjoint décédé en 2003, ainsi que de Jacqueline BRUN.**

Toute l'équipe du bulletin municipal présente ses condoléances à sa famille.

Enfin, nous souhaitons, au nom de tous les habitants, la bienvenue aux nouveaux jeunes locataires de Yvette et Yvon DELAUZUN : Agnès GOLFIER et Renaud PICHON. Que la vie dans notre beau village leur soit douce !

S.E.



BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE  
Directeur de publication: Gérard MAILLON, maire.  
Rédaction: Commission municipale de la communication et de l'animation sous la responsabilité de Stéphanie ELGIN, adjointe.  
Miquele Bernard VINCENT / Antoine COURT  
Dépôt légal et date d'édition: mai 2006. Tirage: 100 exemplaires.

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## COMITÉ DES FÊTES

Voici le nouveau bureau, élu après l'Assemblée Générale du 21 avril dernier :  
Présidente : Florence Quintard, vice-président : Bruno Bonzi, Trésorière : Elodie Romand, Trésorier Adjoint : Angel Manso, Secrétaire : Antoine Court, Secrétaire Adjointe : Françoise Herpin, Membres Actifs : Alain Agu, Murielle Arzac, Stéphanie Eldin, Françoise Orozco, Odile Sévenier.

L'AG a été l'occasion de discuter des manifestations qui se sont déroulées cette année, de faire le point sur ce qui vaut la peine d'être maintenu ou modifié, et d'avoir l'avis des villageois présents (trop peu malheureusement, alors que le travail du Comité est profitable pour tous...) sur ce qu'ils aiment, n'aiment pas, ce qu'ils proposent, etc...

Voici donc le fruit de notre concertation pour les quelques dates à venir :

- Le 17 Juin : La FÊTE DU PAIN aux Salèles, avec le traditionnel buffet campagnard en soirée.
  - Le 8 Juillet : Le VIDE GRENIER qui se clôturera par un MECHOU, nous mangerons en plein air, accompagnés par un petit Concert Musette.
  - Le 14 Août : CONCERT, Concours de Pétanque, Buvette, Snack. Exceptionnel : en fin d'après-midi, un spectacle gratuit présenté par « L'ELASTIQUE CIRQUE (Ecole de Cirque) ».
  - Le 15 Août : Notre GRANDE FÊTE CHAMPETRE annuelle, avec quelques changements et quelques nouveautés. Le Corso, le Buffet et le Bal viendront comme d'habitude agrémenter cette belle journée. L'Opération « Capitaine de Soirée » sera également réitérée pour cette occasion.
- Au plaisir donc de vous voir nombreux très bientôt !

## CLUB DE L'AMITIE

Escapade en Dauphiné.

Pour clôturer la saison, le Club de l'Amitié organise son voyage annuel le 14 juin. Un car ARSAC emmènera les participants en gare de Saint-Georges de Commiers pour un embarquement à bord du Train de la Mure.

« Au sud de Grenoble, entre le Vercors, les Ecrins et le Dévoluy, ce chef d'œuvre architectural de 142 ouvrages d'art servait autrefois à transporter le charbon des mines de La Mure à Grenoble. Aujourd'hui, les voyageurs refont ce périple à travers des paysages vertigineux, viaducs suspendus au dessus des ravins et panoramas sur les eaux du Drac. Sur 30 kms de ligne, cet ancien train minier, sur un tarcé panoramique, propose un voyage au milieu de paysages grandioses. Entre lacs et montagnes, il évoque comme un somnambule, à l'horizon du Mont Aiguille (209m) et de la Pierre Percée, deux, dit-on des sept merveilles du Dauphiné ».

Après le déjeuner à LA Mure, promenade digestive avec la visite libre du château de Vizile, son parc, son musée. Construit au XVIIe siècle, ce château est classé aux monuments historiques. Canaux et plan d'eau agrémentent, avec cygnes de Sibérie, oies du Canada, cerfs et chevreuils, ce havre de verdure.

Le temps du trajet du car sera mis à profit par le bureau du Club pour présenter aux Séniors le bilan des activités 2005/2006. Certainement aussi pour dire la satisfaction quant au loto de Février, lui permettant de participer fort agréablement au coût de ce voyage.

Prévu donc cette année le 14 juin, ce voyage ne peut que se réaliser sous un ciel d'azur ! Tout comme l'esprit des séniors du village !

Les habitants du village peuvent se joindre à ce périple en s'inscrivant auprès de la secrétaire du Club Mado RIVIERE, au village.

## PATCH DE L'AMITIE

Aimer est le grand point, qu'importe la maîtresse ?.....pourraient dire, sans renier le poète, les membres de la jeune association PATCH DE L'AMITIE.

En activité depuis avril 2005, le petit groupe, maintenant bien étoffé par de nouveaux participants, continue avec passion, application et minutie à se raconter avec les mains, des histoires de boîtes à couture. Activité textile, le patchwork qui se décline en formule « appliqué » ou « pièce », quand il ne devient pas « boutsis », permet à tout un chacun de s'exprimer et de partager les joies et découvertes de la création artistique. Se réunissant le lundi, le jeudi et le vendredi pour travailler dans la bonne humeur, les membres de l'association préparent l'exposition de l'été 2007, à la chapelle des Salèles.

Le PATCH DE L'AMITIE qui porte bien son nom, est ouvert à tous.

## A.C.C.A

Assemblée Générale de l'ACCA de Saint Maurice d'Ibie le vendredi 16 juin 2006 à 20h30, salle de la Mairie.

Le jour de la fête du Pain, le 17 juin, en matinée, comme chaque année, il est prévu un entretien de drailles et chemins. A midi, les participants se retrouveront à la buvette tenue par le Comité des Fêtes pour un pot de l'Amitié.



### LA PETITE RECETTE DU VILLAGE

#### LE PAIN AU THON de Marinette BLACHERÉ

15 biscottes trempées dans du lait  
(environ ½ litre)

4 œufs

1 grosse boîte de thon au naturel

Mixer le tout.

Mettre dans un moule à cake.

Cuire au bain marie ¾ d'heure au four thermostat 5 ou 6.

Dégustez froid avec de la mayonnaise. Bon appétit !